

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « ROUTE DU COL » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE CROZET

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé route du Col à Crozet, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la SNC COGEDIM SAVOIES-LEMAN le 31 mai 2021. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 27 mai 2021. Un avenant n°1 a été signé le 21 juillet 2023 et le président a été autorisé à signer par délibération du 12 juillet 2023.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « route du Col » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Crozet.

Le maire de la commune de Crozet a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 2 juin 2020.

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2023

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Crozet aux jours et heures habituels d'ouverture.